la lettre
des Elus Communistes et Républicains
de Seine-Maritime

Association Départementale des Elus Communistes et Républicains

Spéciale « Rencontre des Maires » Hôtel du Département

Des coups de force inacceptables contre les communes et les populations !

Jean-Louis JEGADEN
Président du groupe
des conseillers généraux communistes

Au début de l'été, les conseillers généraux communistes ont lancé une alerte sur l'austérité qui aggrave la crise, empêche la relance, et se traduit par une dégradation des conditions de vie des populations et des atteintes fortes au pouvoir d'achat de nos concitoyens des classes moyennes et populaires. Depuis, d'autres mauvais coups sont portés contre les communes, et par voie de conséquence contre les populations.

Ainsi, la nouvelle version de la réforme territoriale, rebaptisée « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles », mais qui aurait tout aussi bien pu s'intituler « affirmation de l'effacement des communes ».

Le gouvernement a choisi le cœur de l'été pour faire passer cette loi qui modifie de fond en comble nos institutions territoriales. Elus et citoyens sont complètement dessaisis d'une décision qui concerne pourtant la moitié de la population française et 40% des seino-marins.

Les transferts de pouvoirs stratégiques et de financements des communes vers les métropoles provoqueraient la diminution, voire la suppression, de la capacité des maires à agir au service des populations.

Loin d'une nouvelle étape de la décentralisation, c'est une recentralisation sans précédent, faisant des communes des organisations déconcentrées de la métropole et des territoires à plusieurs vitesses, « servis » différemment selon qu'ils seront inclus ou non dans une de ces métropoles.

Nos responsabilités d'élus locaux, attachés à la démocratie et à l'esprit des lois de 1982 avec lesquelles cette réforme est en totale contradiction, nous amènent à rejeter en l'état ce projet de réforme et à appeler à la consultation des français par référendum. C'est le sens de la pétition initiée par l'ANECR que nous vous engageons à signer (www.elunet.org).

La réduction confirmée des dotations de l'Etat vers les collectivités, -1,5 milliards en 2014 puis 2015 - constitue aussi un coup porté à la capacité pour les Maires de répondre aux attentes de leurs concitoyens. Directement, puisque la moitié de l' « effort » devra porter sur le bloc communal (840 millions par an). Et indirectement, via l'appauvrissement des départements et du budget départemental d'aide aux communes.

Concernant les départements, les 2,2 mds€ de ressources nouvelles potentielles annoncées par le gouvernement courant juillet seront insuffisants. En effet, comment les quelques 30 millions€ dont va bénéficier à ce titre la Seine-Maritime suffiraient-ils à pallier les 600 millions€ de dette de l'Etat et l'augmentation permanente des dépenses de solidarité (+20 millions en un an pour le RSA) ?

Pire encore, la cour des comptes préconisait récemment de réaffecter aux départements et aux régions des ressources fiscales bénéficiant aujourd'hui aux communes.

Cette austérité renforcée pour les communes les met gravement en danger. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction des dépenses de l'Etat et du pacte budgétaire européen et répond avant tout aux objectifs de compétitivité et de concurrence imposés par les puissances financières. Nous ne pouvons l'accepter.

Dans ce cadre, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est une source d'inquiétude légitime. C'est pourquoi d'ailleurs si peu de communes ont décidé de son application dès 2013. Alors que le gouvernement presse les maires de se prononcer pour la rentrée de 2014, il nous parait au contraire indispensable de laisser

le temps nécessaire à l'élaboration de projets éducatifs de qualité pour sous-tendre l'application de la réforme. Et que l'engagement financier de l'Etat soit réellement à la hauteur de l'enjeu éducatif d'une telle réforme.

Enfin, il est urgent que cesse l'accumulation de nouvelles normes applicables aux collectivités, plus de 400 000 aujourd'hui, dont les conséquences financières et juridiques sont insupportables pour les communes.

Sous l'avalanche de ces mauvais coups, la question de l'avenir même des communes se pose, et de leur préservation comme 1er échelon de proximité. En nous mobilisant avec les populations de nos communes, en portant le débat et les enjeux démocratiques et financiers sur la place publique, d'autres choix sont possibles pour l'avenir de nos collectivités.

Jean-Louis JEGADEN

Un exemple :
La tranformation possible de la CREA en métropole

3 questions à
Dominique Hardy
Président du groupe communiste à la CREA

En l'état du texte sur « l'affirmation des métropoles » qui pourra décider de la transformation de la CREA en métropole ?

Dominique Hardy : Ce ne seront ni les Conseils municipaux, ni le Conseil d'agglo, ni les habitants des 71 communes. Le texte adopté le 23 juillet dernier et qui doit retourner au Sénat prévoit que cela se fera par décret.

Pourquoi s'opposer à la mise en place d'une telle métropole ?

D.H. En fait de décentralisation, c'est une loi de concentration des pouvoirs locaux conforme au traité de Lisbonne sur la métropolisation concurrentielles des grandes villes européennes et conforme aux recommandations de Bruxelles pour réduire la dépense publique dans le cadre du pacte de stabilité.

Si les communes restent en place, elles seront asphyxiées à petits feux, dépouillées de leurs prérogatives comme la libre élaboration de leur PLU.

Quelles propositions formulez-vous ?

D. H. Nous sommes favorables à une décentralisation qui permette pleinement la coopération inter communale, mutuellement avantageuse pour chaque collectivité. Nous souhaitons rapprocher les citoyens des lieux de décisions. Nous voulons que les Conseils municipaux et les Maires puissent exercer en toute indépendance l'administration de leurs collectivités en ayant les moyens financiers de le faire.

Nous récusons l'orientation qui consiste à transférer les charges financières incombant à l'Etat vers les collectivités territoriales. Et comme ce qui était vrai hier l'est encore aujourd'hui, nous continuons à demander le remboursement de la dette de l'Etat envers le Département de Seine-Maritime de plus de 600 millions d'euros. L'effacer serait accepter l'austérité.

En marge de la loi « d'affirmation des Métropoles »…

l'avenir des PLU :

Selon une disposition de la loi Duflot sur le logement, « dite loi ALUR », les communes perdraient la compétence d'aménagement du territoire communal puisque les Maires ne pourraient plus établir leur Programme Local d'Urbanisme.

En effet, celui-ci serait remplacé, de manière obligatoire, par un PLU Intercommunal.

On a bien ici une illustration du dépeçage des compétences communales, des prérogatives des Maires, au profit des intercommunalités, et donc demain des métropoles.

imprimerie SNEIP - 02 32 91 71 41 - www.sneip.fr

Le texte sur les métropoles viendra au Sénat pour une nouvelle lecture dès le 2 octobre

Thierry Foucaud
Sénateur
Vice président du Sénat
donne son sentiment

"Le texte voté par l'Assemblée Nationale aggrave encore les conséquences de cette loi sur les communes et les intercommunalités.

L'exemple de l'amendement d'un député de droite, accepté par le rapporteur et la Ministre, tous deux socialistes, est significatif : il ne rend plus obligatoire l'instauration d'un référendum en cas de modification de limites territoriales des départements ou des régions, ou en cas de fusions.

Ce recul de la démocratie, puisqu'il faut appeler les choses par leur nom, ne pourra en aucun cas être bon pour les populations.

Faut-il rappeler que c'est sur le refus de la réforme territoriale de la droite, dont les métropoles étaient un axe majeur, que le Sénat a basculé à gauche !

Comme en première lecture, par nos amendements et nos votes, nous limiterons les mauvais coups, tout en refusant la philosophie générale du texte.

Une coopération intercommunale peut aller dans le sens de l'intérêt des communes et des populations à la condition qu'elle ne soit pas imposée, mais librement consentie. "